

Écrit par Dr Moussa CISSE

Lundi, 07 Décembre 2015 23:49



Le Syndicat National des Pharmaciens du Mali représenté par Dr Souhel MOULAYE, Dr Ousmane B COULIBALY, Dr Moussa CISSE, Dr Kadidiatou SAMAKE, Dr Brahim DIARRA, Dr Aminata COULIBALY, et Dr Zecra DEMBELE, a été reçu par Mr Ankundio Luc TOGO, Directeur Général de la Caisse National d'Assurance Maladie,...

dans les locaux de la CANAM sis à ACI 2000, le mardi 3 novembre 2015 . Etaient également présents, Mr Tiemoko SANGARE conseiller du Directeur General et Dr DICKO Directeur Général Adjoint de la CANAM.

Cette rencontre avait pour but d'échanger sur:

- Les difficultés techniques rencontrées par les pharmaciens dans la prise en charge des patients assurés par la CANAM;
- L'organisation de la 2^e journée scientifique du SYNAPHARM édition 2015;
- Divers.

La réunion a commencé vers 14h 20mn sous la présidence du Directeur Général de la CANAM, qui dans son mot d'ouverture a souhaité la traditionnelle bienvenue aux participants suivie

d'une proposition de méthode de travail qui fut adoptée.

Ainsi le SYNAPHARM prend la parole à travers son Secrétaire Général Adjoint qui à remercié le Directeur Général pour l'accueil chaleureux réservé à lui et à toute son équipe. Il a insisté sur l'importance de la CANAM pour les malades maliens et les succès réalisés par cette structure avant de rentrer dans le vif du sujet à savoir : **(i) la révision de la liste des médicaments; (ii) le recrutement des pharmaciens au sein de la CANAM; (iii) la fraude dans la prise en charge; (iv) le long délai de paiement des factures et (v) les nombreux cas de rejets (droit fermé...).**

Le Secrétaire Général Adjoint a été renforcé dans ses propos par certains membres de la délégation.

Le DG de la CANAM a pris la parole tout en remerciant une fois de plus le SYNAPHARM pour cette initiative qu'il juge noble et honorable. Selon lui, de telles rencontres les encouragent et montrent à quel point le syndicat tient à la sauvegarde de la CANAM, pour bonheur des maliens, en se préoccupant des cas de fraude constatés, un fléau qui les préoccupe aussi.



La révision de la liste des médicaments

Selon le DG et son staff, cette révision est en cours. Selon lui, l'institution CANAM travaille actuellement avec l'Agence Nationale pour l'Evaluation des Hôpitaux (ANEH) sur l'élaboration des référentiels. Il affirme que la CANAM ne fera pas cavalier seul et les pharmaciens restent incontournables. De telle rencontre les rassure a-t-il insisté !!!

Le recrutement des pharmaciens au sein de la CANAM

Le DG a rassuré le Syndicat sur ce point mais, tout en précisant que ce ne sera pas un

recrutement de masse pour un départ. Le SYNAPHARM a remercié la CANAM pour cette nouvelle en insistant sur le rôle du pharmacien dans la réussite de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) tout en soulignant qu'un nombre important de pharmaciens ne peut que rendre la CANAM encore plus performante.

La fraude dans la prise en charge

Selon le DG de la CANAM, la fraude est un fléau et, pour la combattre, un grand chantier est en cours avec l'élaboration des outils de lutte qui seront partagés très bientôt. Il a précisé que la fraude se situe à plusieurs niveaux à savoir : l'assuré, le prescripteur, le pharmacien et parfois même en réseau. Le DG et son équipe ont fait savoir que la bataille est gagnée d'avance du côté des officines de pharmacies si, les pharmaciens eux-mêmes abordent ce sujet à travers le SYNAPHARM, tout en informant la délégation de la présence d'une loi qui les autorise à sanctionner les cas de fraudes. Il a cité quelques exemples de fraude et, la CANAM détient les dossiers.

Le Secrétaire Général Adjoint du SYNAPHARM à insister sur la disponibilité de son regroupement syndical devant tous les cas de fraude du côté des pharmacies.

Les nombreux cas de rejets

Selon le DG, ces rejets sont indépendants de leur volonté, il a expliqué que des dispositions sont désormais prises avec les Organismes de Gestion Délégée (CMSS et INPS) pour prendre en compte cette préoccupation du SYNAPHARM.

Le long délai de paiement des factures

Le SYNAPHARM a demandé à la CANAM de faire le maximum pour payer les factures des officines de pharmacie dans le délai contractuel (15 jours), ce qui permettra aux pharmaciens gérants de maintenir leurs approvisionnements en médicaments en s'acquittant de leurs obligations auprès des fournisseurs. Le SYNAPHARM a aussi demandé à la CANAM de préfinancer les officines de pharmacie, un moyen pour que les officines puissent respecter les

Écrit par Dr Moussa CISSE

Lundi, 07 Décembre 2015 23:49

échéances des fournisseurs mais aussi pour les permettre de faire face aux contraintes administratives liées à l'AMO. Le DG et ses collaborateurs ont pris bonne notes de ces suggestions et remarques.

Après la discussion sur les différents points inscrits à l'ordre du jour, la présidente de la commission d'organisation de la journée des pharmaciens du Mali, édition 2015 a pris la parole pour expliquer son projet de journée scientifique du 12 Décembre 2015, avant de demander solennellement au Directeur Général d'accepter que sa structure parraine ladite journée. Elle a par ailleurs insisté sur les opportunités que cette journée peut offrir à la CANAM.